

CANDIDATURE AUX TESTS D'ADMISSION EN 2^{de} SECTION INTERNATIONALE AUSTRALIENNE

LE / LA CANDIDAT(E)

NOM/Prénom de l'élève	
Adresse personnelle, Ville	
Téléphone	
Adresse mail	
Le / la candidat(e) est-il ressortissant d'un pays anglophone ? ☐ oui ☐ non Si oui, lequel ?	
Le / la candidat(e) a-t-il séjourné plus de trois mois dans un pays anglophone ? ☐ oui ☐ non	
Le / la candidat(e) est-il issu d'une section internationale de collège ? ☐ oui ☐ non	

COLLÈGE D'ORIGINE

NOM de l'établissement :	
Adresse, Ville	
Téléphone	

Je soussigné(e)..... responsable légal du/de la candidat(e)
demande son inscription aux tests d'admission en 2^{de} section internationale.

Les épreuves se dérouleront le **mercredi 8 octobre 2025** dans les établissements centres d'admission
(comme indiqué en annexe 1).

J'ai bien noté qu'en cas de succès, l'élève sera affecté(e) selon **la sectorisation** suivante :

- **Etablissements des communes de la Province Sud hors Nouméa, de la Province Nord et de la Province Iles au lycée Dick Ukeiwë**
- **Etablissements de la Commune de Nouméa au lycée La Pérouse**

Le nombre de places étant limité pour l'entrée en section internationale australienne, l'admission dans cette section est prononcée par le vice-recteur, directeur général des enseignements.

Si la candidature de l'élève n'est pas retenue, il/elle rejoindra son lycée de secteur.

Les résultats seront communiqués aux familles en décembre par la Division des élèves, de la scolarité et de l'affectation – DESA.

En cas d'interruption de parcours en section internationale à l'issue du conseil de classe, la règle est le retour dans l'établissement de secteur. Le recrutement de cette section est soumis à sectorisation.

Date et signature :

RAPPEL

Les parents d'élèves de troisième intéressés par une admission en seconde section internationale australienne, doivent adresser au directeur / à la directrice du collège de leur enfant qui transmettra au lycée concerné, au plus tard le **vendredi 12 septembre 2025**, les documents suivants :

- **La fiche d'inscription**, téléchargeable depuis le site internet du vice-rectorat ;
- **L'avis motivé** du directeur, de la directrice du collège d'origine ;
- La photocopie des **bulletins scolaires** pour les 1^{er} et 2^{ème} trimestres / 1^{er} semestre de troisième ;

ANNEXE 1 : Les candidats passeront les tests d'admission dans les établissements suivants :

Province des Îles Loyauté :

1) Lifou : lycée Williama Haudra

(possibilité de présenter le test à Maré ou à Ouvéa sans déplacement)

Province Nord, côte est :

2) lycée Antoine Kela, Poindimié

Province Nord, côte ouest :

3) lycée Michel Rocard de Pouembout

Province Sud :

4) Collèges de province Sud hors Grand Nouméa, collèges de Dumbéa, Mont-Dore, Païta, Yaté : lycée Dick Ukeiwë

5) Collèges de Nouméa : lycée Lapérouse

ANNEXE 2

TESTS D'ADMISSION EN SECTION INTERNATIONALE AUSTRALIENNE

Une épreuve écrite et une épreuve orale :

- **Durée du test écrit: 2h**
 - compréhension écrite (texte + questions de compréhension en anglais)
 - production écrite (sujet d'expression écrite, lié à la sphère du monde anglophone)
- **Durée du test oral: 15 minutes**
 - prise de parole en continu en anglais (présentation personnelle, de son parcours en langue anglaise et de sa motivation) de 5 minutes maximum ;
 - interaction orale en anglais sous forme d'entretien avec le jury de 10 minutes maximum.